



Sauvons l'îlot de fraîcheur Harmony

**Présenté par Maude
Fauteux
Pour la Coopérative**

Qui sommes-nous?

Coopérative Faubourg Québec – Depuis 1989 – 2060-2070-2080 rue Harmony

Coopérative Prince-Georges

Résidents de la rue Harmony

Appuyés par : La Société écocitoyenne de Montréal (SEM), Centre-Sud Debout,
Groupe d'intervention Sainte-Marie (GISM)

Que voulons-nous?

Que Projet Montréal respecte ses engagements :

- Verdir la ville et contrer les îlots de chaleur
- mettre en œuvre une politique complète d'abordabilité durable
- exproprier, après un certain temps d'inoccupation, les propriétaires qui entretiennent mal les bâtiments dont ils ont la charge ou qui les laissent se dégrader.

- Espace vert : parc, terrain de jeux, jardin communautaire / 2 CPE et 1 maison des jeunes.
- Logement social avec dimensions respectant le voisinage
- Conservation du peuplier deltoïde, bandes vertes côtés et avant de l'immeuble.

Les inconvénients du projet

Coupe du peuplier deltoïde qui fait office d'ilôt de fraîcheur dans le quartier

Collé sur les immeubles avoisinants – 1m50 seulement entre les bâtiments

Augmentation des îlots de chaleur (voir photos)

Perte d'ensoleillement et d'aération

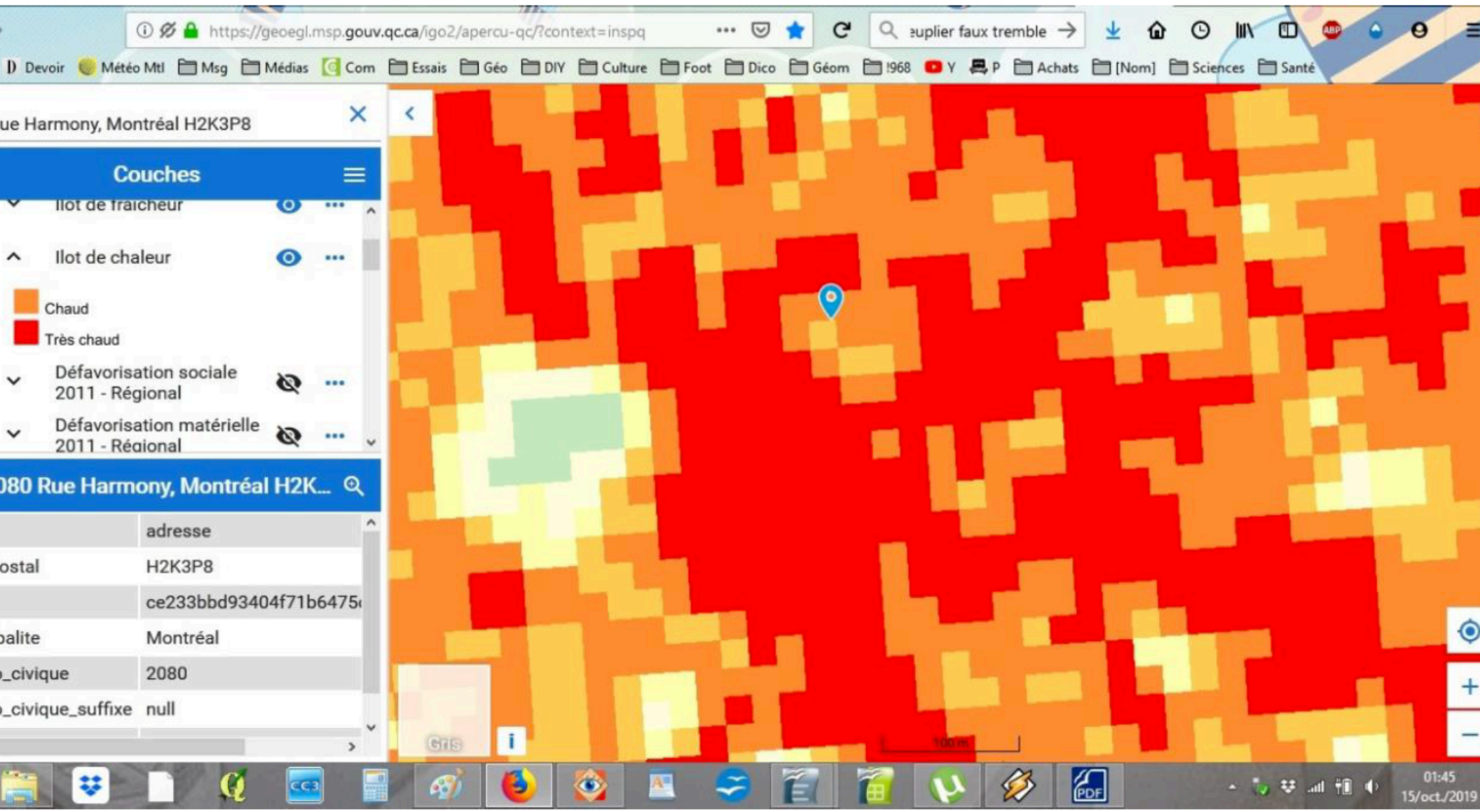
Perte d'intimité

HARMONY, CÔTÉ OUEST - VUE DU 2086-92 RUE HARMONY ET SES VOISINS EXISTANTS





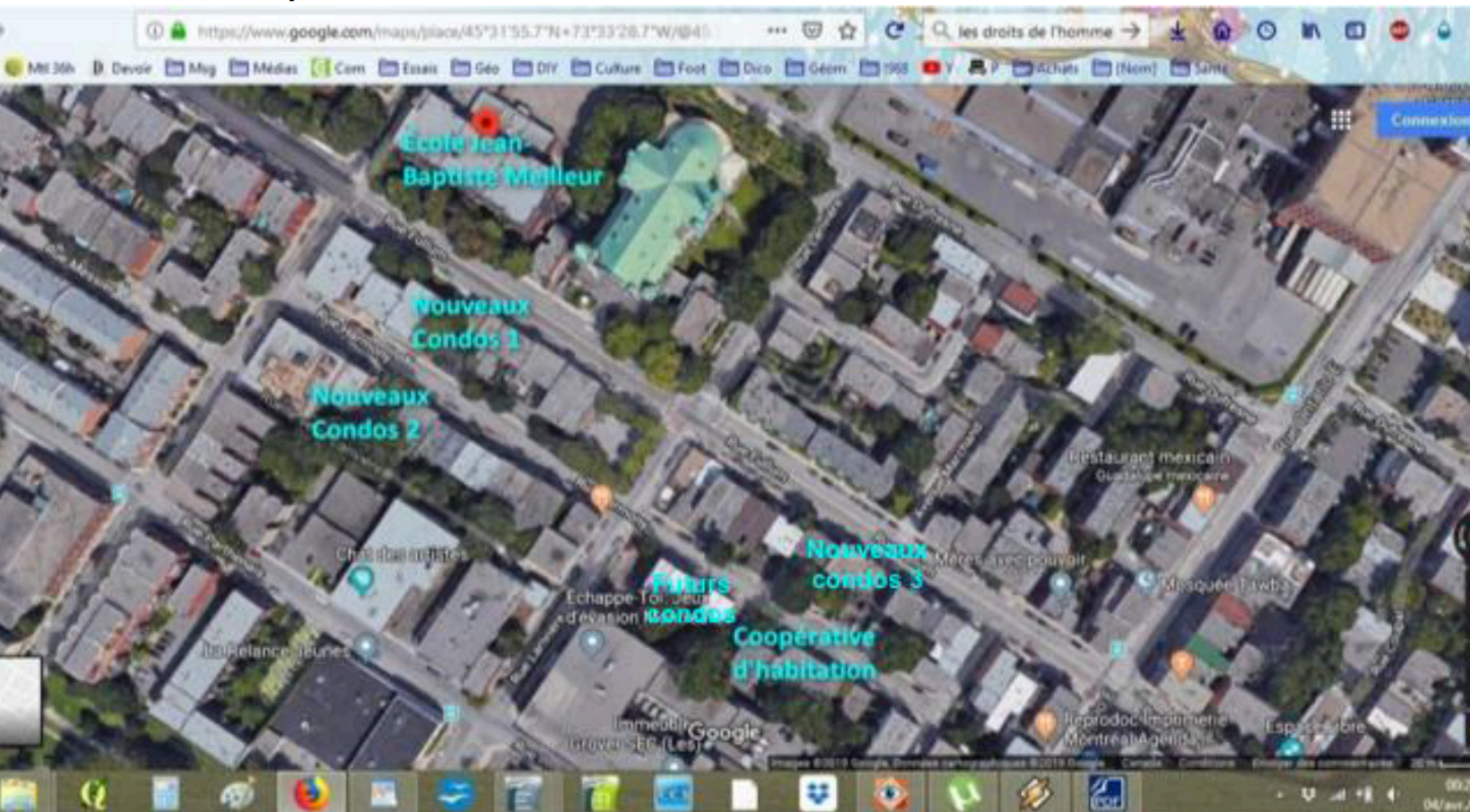
de chaleur urbain autour du 2080 rue Harmony



<https://geoegl.msp.gouv.qc.ca/igo2/apercu-qc/?context=inspq>

Recherche : Denis Hébert

Placement de la coopérative et des nouveaux condos



Recherche : Denis Hébert

La perte d'un
majestueux
peuplier pour
tout le
quartier



Un bâtiment intentionnellement abandonné



- Le bâtiment a été acheté par les frères Scallia (depuis le 15 décembre 2017 et l'expertise d'ingénierie structurale réalisée en octobre 2019.
- Pourquoi la Ville ferme les yeux sur le fait que les propriétaires ont délibérément laissé le bâtiment se détériorer?

Historique de « consultation »

14 mars 2019 : Comité consultatif d'urbanisme (CCU) : « Gabarit et matérialité qui permet intégration adéquate au contexte de la rue Harmony. - Avis préliminaire favorable du CCU à l'unanimité. — Révision architecturale demandée — demande d'un rapport pour assurer survie de l'arbre »

8 août 2019 : CCU — avis préliminaire en vue d'une présentation au CEDD : « Rapport de l'ingénieure en foresterie Ariane Généreux-Tremblay : arbre en bonne santé, âgé d'environ 80 ans pour une espérance de vie de 100 ans. Distance minimale de 12 m. Coupe de l'arbre recommandée par l'ingénieure. » Pourquoi ne pas demander un rapport indépendant? Pourquoi les résultats sont confidentiels ? Nous questionnons l'estimation de l'espérance de vie.

Aucune objection du CCU à l'abattement du peuplier deltoïde.

Historique de « consultation »

23 octobre 2019 : Comité d'étude des demandes de démolition (CEDD) :

Commentaires exprimés : volumétrie trop imposante du projet, ne s'intègre pas bien dans le quartier, nuit à la qualité de vie des résidents du quartier, inclure davantage d'espaces verts, augmentation des îlots de chaleur, etc.

Demandeur est appelé à soumettre un projet de remplacement révisé.

13 février 2020 : CCU : Coupe du peuplier maintenue : remplacé par 4 arbres : catalpa, amélanchier, micocoulier, lilas japonais. Avec arbustes, haies de cèdres et annuelles.

CEDD octobre 2019

Principaux commentaires

Les commentaires exprimés ont trait, entre autres :

- *à la hauteur du bâtiment;*
- *à la volumétrie trop imposante du projet de remplacement comparativement aux bâtiments voisins;*
- *à l'architecture générique du projet;*
- *au fait que le projet de remplacement occupe quasiment la totalité du terrain;*
- *au manque d'ensoleillement que pourrait occasionner le projet de remplacement dans le quartier;*
- *au fait que le projet de remplacement ne s'intègre pas bien dans le quartier;*
- *au risque que le projet nuise à la qualité de vie des résidents du quartier;*
- *aux inconvénients liés à l'achalandage occasionné par l'augmentation du nombre de logements;*
- *au besoin d'inclure des espaces verts ou même des toits verts dans le projet de remplacement;*
- *au fait que le projet risque d'augmenter les îlots de chaleur dans le secteur;*
- *à l'importance de conserver l'implantation d'origine du bâtiment existant;*
- *au fait qu'il n'y a pas suffisamment de places stationnements de disponibles dans le quartier pour accueillir les nouveaux résidents.*

Historique de « consultation »

11 juin 2020 : Discussion téléphonique avec Sophie Mauzerolle : trop dispendieux pour la Ville de racheter le terrain. Pas de levier pour empêcher la coupe du peuplier et la construction du bâtiment.

15 juillet 2020 : mêmes commentaires qu'en octobre 2019. Commentaires lus, mais pas répondus. Aucune possibilité de débattre puisque webdiffusion.

Article 16 du Règlement sur la démolition d'immeubles. : à notre avis, ce projet ne respecte pas la qualité de vie du voisinage, besoins de logements dans les environs

Historique de « consultation »

29 septembre : vidéo conférence avec Sophie Mauzerolle : projet respecte les règles. Demande d'accès aux résultats du rapport de contamination et demande d'une étude d'ensoleillement.

26 octobre : vidéo conférence avec Sophie Mauzerolle : menace du promoteur de retourner au projet initial et d'invoquer une urgence de démolition. Pas possible d'avoir accès aux résultats du rapport de contamination.